

Dossier de demande d'aide à l'acquisition pour le site
Dupérier
Commune de Saint-Médard-en-Jalles



Crédit : Collectif MEZZAnine



Table des matières

I. Préambule.....	4
II. Contexte territorial et administratif.....	8
II.1. Localisation du projet.....	8
II.2. Contexte foncier.....	9
II.3. Contexte environnemental.....	11
II.3.a. Habitats naturels concernés (Code Natura 2000).....	11
II.3.b. Espèces concernées.....	14
II.4. Analyse paysagère.....	15
II.4.a. Descriptif.....	15
II.4.b. Facteurs de dégradation et enjeux de préservation.....	16
II.5 Document d'urbanisme applicable.....	17
II.5.a Ouverture du site au public.....	17
II.5.b. Nature des travaux autorisés.....	17
III. Présentation du projet.....	18
III.1. Principe de l'aménagement retenu.....	18
III.2. Descriptif du projet.....	18
III.3. Projet d'aménagement.....	19
III.3.a. Organisation des cheminements piétons.....	19
III.3.b. Le rapport nature/ville.....	19

I. Préambule

Le site Dupérier est un site naturel situé le long de la Jalle et inclus dans le périmètre du Parc des Jalles (parc métropolitain). La commune de Saint-Médard-en-Jalles souhaite acquérir ce foncier appartenant à Ariane Group. Ce site peut être qualifié d'îlot de fraîcheur entre le centre-ville et l'activité industrielle protégée Ariane Group. L'acquisition de cette parcelle, avec l'aide de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, permettrait de procéder à une renaturation du site, laissant place à la libre évolution de la nature, ainsi qu'à l'ouverture au public raisonnée pour sensibiliser aux thématiques environnementales, et ce, par la mise en place d'un plan de gestion en partenariat avec le Département et Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de codéveloppement 2024-2027. Acquérir un tel espace naturel en centre-ville sur la métropole est une opportunité rare.

Ce terrain de 7,7 hectares pourra être mis en valeur et ouvert au public pour la balade et la découverte. Cette acquisition doit permettre de mener des projets de conservation des trames écologiques et de la biodiversité associée. Notamment grâce à l'acquisition récente des parcelles du Bourdieu et du Thil par Bordeaux Métropole.

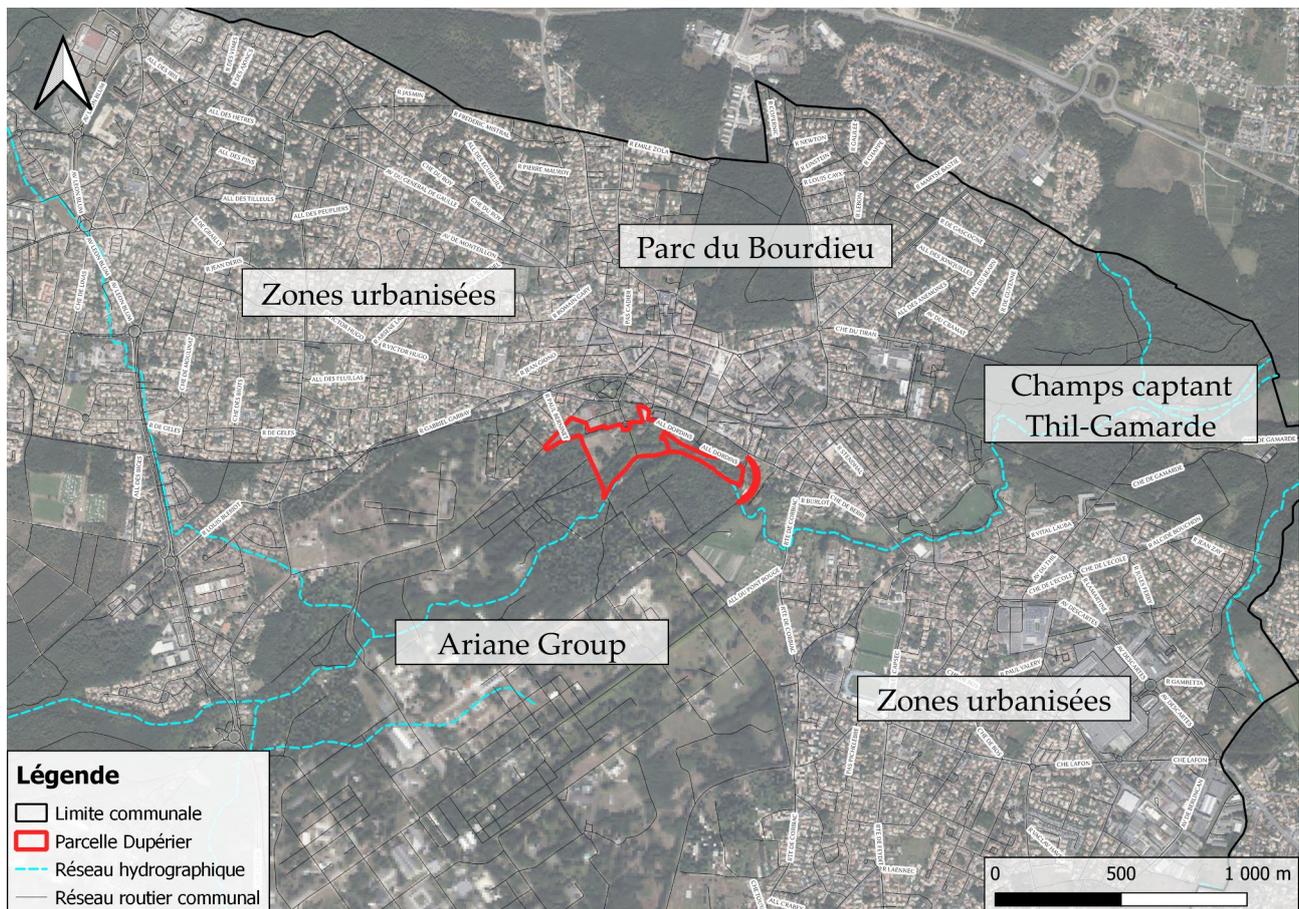
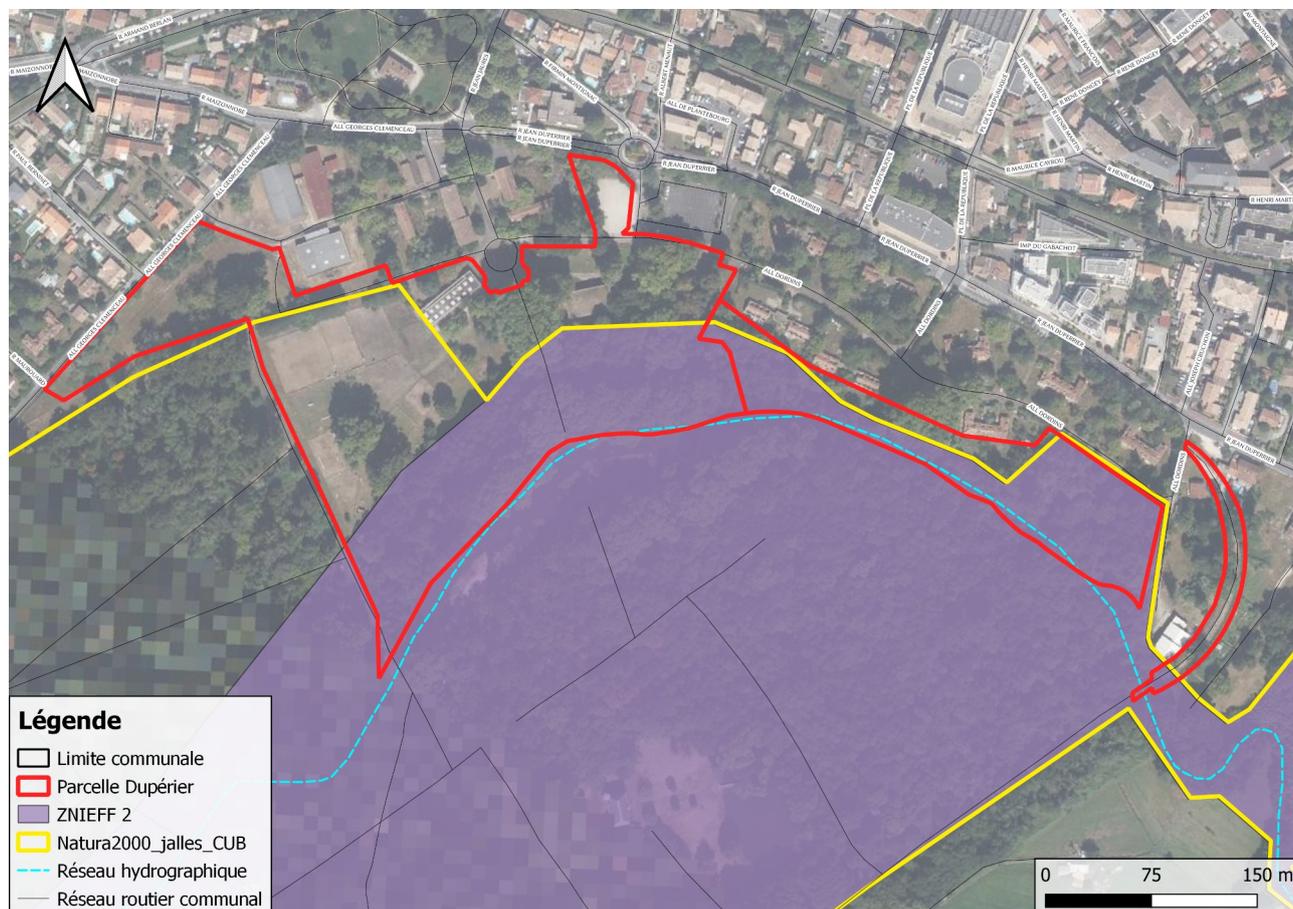


Figure n°1 : Analyse paysagère de la parcelle Dupérier
(Source : IGN, BD Topo, Bordeaux Métropole, la FAB / Réalisation : SMJ)

Le site fait partie de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 2 (ZNIEFF) nommée « Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges » codifiée **720030039**. La parcelle fait également partie du site Natura 2000 **FR7200805** « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ».



**Figure n°2 : Outils environnementaux à proximité de la parcelle Dupérier
(Source : Bordeaux Métropole, IGN, BD Topo, la FAB / Réalisation : SMJ)**

Le site Dupérier est également inclus dans la future ZPENS élaborée avec le Département en 2023-2024. Bordeaux Métropole a délibéré en ce sens le 2 février et, en septembre 2024, ce projet de ZPENS doit être présenté en commission permanente.

Aussi, à proximité de la zone identifiée, se situent les sources de Thil-Gamarde, qui fournissent près de 25 % de l'eau potable de la métropole bordelaise.

Actuellement, le site Dupérier est fermé au public, la biodiversité s'en retrouve de ce fait préservée. Cependant, le milieu naturel ne fait l'objet d'aucun programme de gestion.

Face à ces constats, la commune souhaite acquérir la parcelle et engager une réflexion pour restaurer les milieux naturels tout en permettant l'ouverture raisonnée au public. La renaturation du site va permettre de lutter contre les îlots de chaleur urbains prédominants en ville et de restaurer la continuité écologique de la trame verte le long de l'axe Nord/Sud rejoignant le parc du Bourdieu, récemment acquis par Bordeaux Métropole. La restauration se fera également au niveau de la ripisylve bordant la jalle qui fait

l'objet d'un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et dont les mesures d'entretien au sein de la parcelle Dupérier seront conformes aux objectifs à atteindre selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne (restauration de la trame bleue).

Une attention particulière sera accordée aux zones humides, recouvrant 10 % de la surface parcellaire. Il est prévu de mener des actions de restauration du milieu et notamment, des fonctionnalités naturelles, à savoir :

- Les fonctions hydrologiques, soit le maintien et l'amélioration du cycle de l'eau (prise en compte de la proximité avec le cours d'eau et des risques de débordements).
- Les fonctions biogéochimiques et physiques, en tant que filtre naturel pour la maintien de la qualité de l'eau, nécessaire, du fait de la proximité avec les champs captants.
- Les fonctions écologiques, en tant que réservoir de biodiversité (notamment des espèces protégées telles que le vison d'Europe, la loutre d'Europe, la Cistude d'Europe...), nécessaire, du fait de l'inclusion de la zone dans les périmètres et zonages environnementaux Natura 2000 et ZNIEFF.
- Les fonctions climatiques, par la régulation des microclimats, nécessaire, du fait de sa localisation en zone urbaine.

Le projet se décline selon les objectifs principaux suivants :

- Créer un Espace Naturel Sensible local.
- Valoriser le site et les continuités écologiques dans le cadre du projet Parc des Jalles métropolitain dans lequel il est inclus.
- Réhabiliter les milieux naturels.
- Initier une information et une sensibilisation du public portant sur l'intérêt du site et sur la nécessité de sa préservation (biodiversité, prévention des risques naturels, valeurs culturelles, éducatives et patrimoniales...).
- Faciliter l'application in-situ des mesures de gestion et d'entretien inscrites dans le PPG relatif à la gestion des milieux aquatiques métropolitains.

Objet du document

Ce document est une note technique du dossier de demande d'aide à l'investissement en vue de réhabiliter les milieux naturels présents sur site et favoriser le développement de la biodiversité qu'ils abritent. Il comporte :

- Le contexte de l'opération
- L'analyse de l'état initial
- La présentation du projet
- Le résumé des mesures de gestion et d'entretien

Interlocuteur

BORDEAUX MÉTROPOLE

DIRECTION DE LA NATURE

Cedex Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux

Tél. Fixe : [05 33 89 56 09](tel:0533895609) - Tél. Mobile : [07 64 87 52 81](tel:0764875281) – email : le.moreau@bordeaux-metropole.fr

II. Contexte territorial et administratif

II.1. Localisation du projet

La parcelle Dupérier se trouve sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

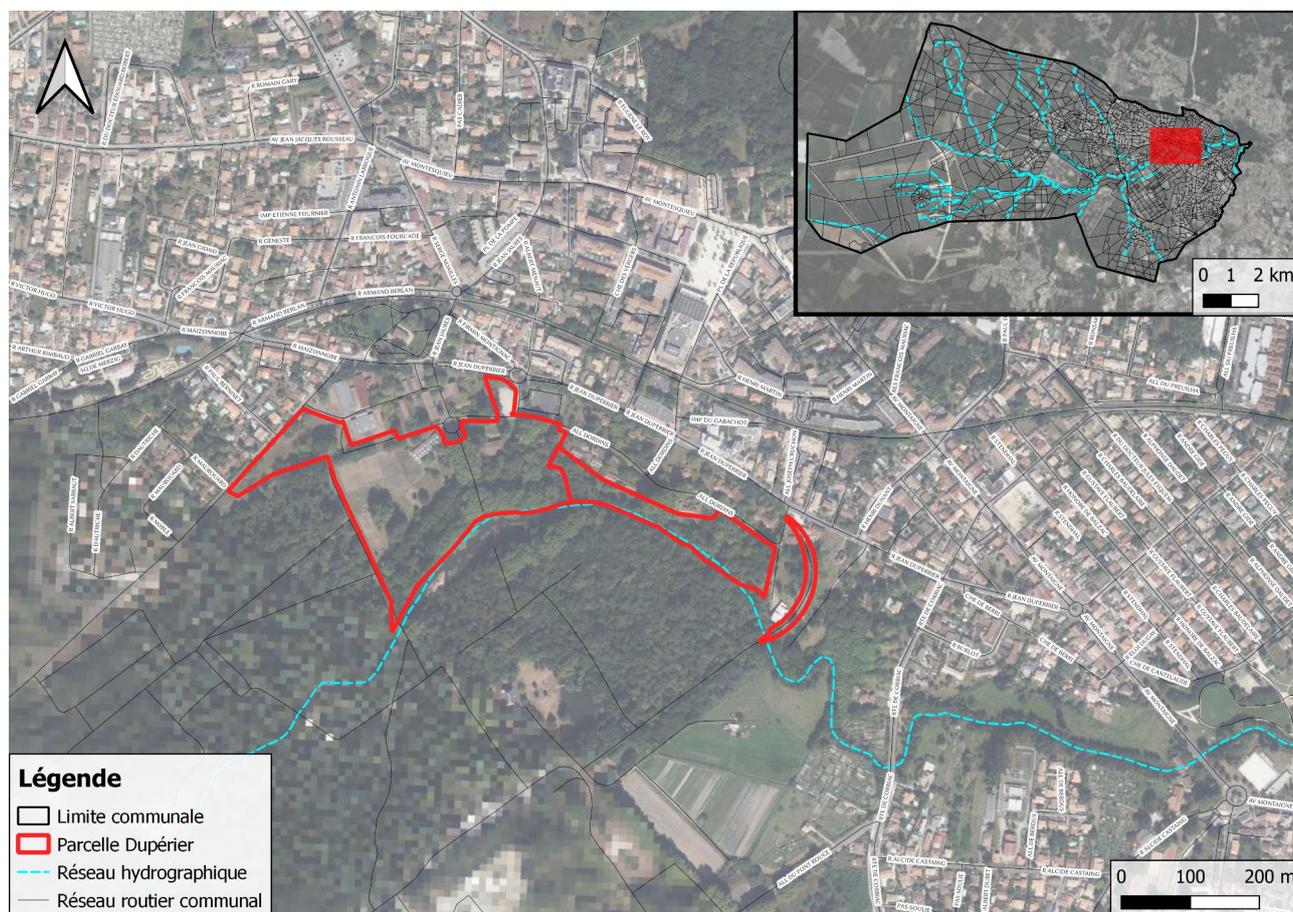


Figure n°3 : Localisation du site à classer
(Source : IGN, BD Topo, la FAB / Réalisation : SMJ)

II.2. Contexte foncier

La parcelle possède une emprise de 7,7 hectares. Le site Dupérier a vocation à être acquis par la commune avec l'aide de Bordeaux Métropole dans le cadre du projet métropolitain : Parc des Jalles.

Il convient de mettre en place une gestion cohérente de l'ensemble des parcelles afin de restaurer les trames écologiques. Aussi, Bordeaux Métropole, grâce à un partenariat avec l'association Cistude Nature, gère écologiquement les Sources de Thil-Gamarde, zone d'hivernage et de reproduction de la cistude d'Europe. Suite à l'acquisition des parcelles, la commune élaborera un plan de gestion en partenariat avec le Département, comme le stipule sa politique ENS.

Dans le Plan Local d'Urbanisme, le périmètre du projet repose sur les parcelles cadastrales suivantes : BX 288, BX 298, BX 147 et AZ 336.

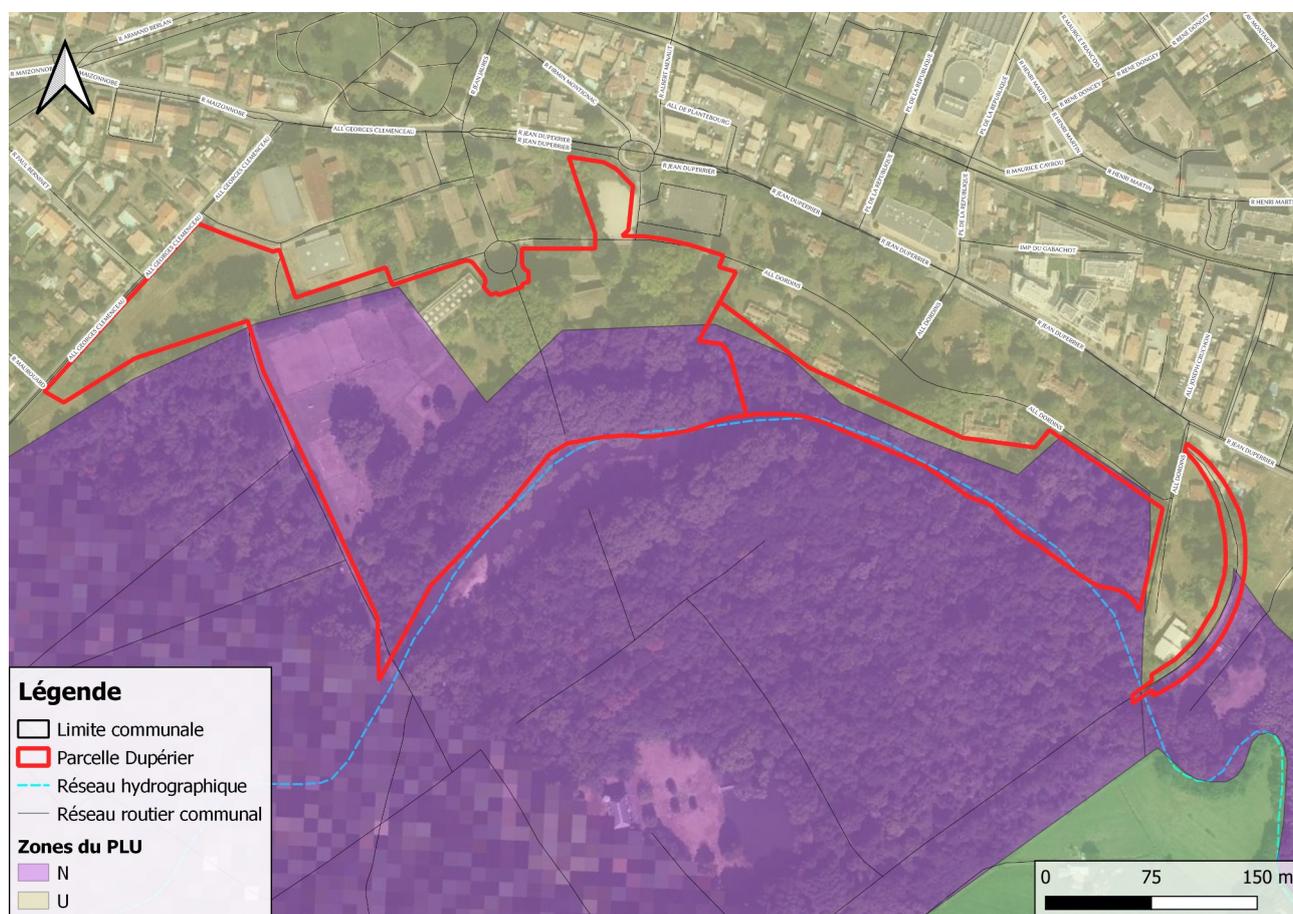


Figure n°4 : Extrait du PLU – Commune de Saint-Médard-en-Jalles
(Source : geo.bordeaux-metropole.fr)



Figure n°5 : Plan cadastrale de la parcelle Dupérier
 (Source : IGN, BD Topo, Cadastre.gouv, la FAB / Réalisation : SMJ)

II.3. Contexte environnemental

Le site fait partie du site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines ». Il est également intégré à la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique « Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges ». La parcelle est également incluse dans le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI). Tous ces éléments mettent en avant l'importance d'inclure le site dans une gestion cohérente et vertueuse de la Jalle de Blanquefort et ses affluents. Cette gestion se vaudra compatible avec 3 axes du Parc des Jalles, à savoir, la préservation de la ressource en eau, le gain écologique et la multiplicité d'usages. Les mesures répondront également au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne, et notamment, les orientations B (réduire les pollutions) et D (Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques).

II.3.a. Habitats naturels concernés (Code Natura 2000)

D'après les données bibliographiques et notamment les études menées sur site en 2015 et 2018, le site est constitué de forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources, de prairies à *agrostis-festuca*, de prairies atlantiques à fourrages et de végétation flottante au sein du cours d'eau en limite sud de la parcelle. Les habitats qui le composent sont caractéristiques des milieux ouverts de basse altitude. La présence d'habitats de végétation d'intérêt communautaire sur une surface réduite en font une zone particulièrement remarquable. En effet, les forêts de frênes et d'aulnes en régression du fait de l'agriculture et de la disparition des zones humides en France s'avèrent être des habitats très appréciés par la faune. La végétation luxuriante et diversifiée offre une multitude de niches écologiques. De plus, son organisation linéaire en bordure des cours d'eau en fait un corridor biologique très apprécié (chiroptères, avifaune). Cet habitat a également un rôle de filtration des polluants grâce à son système racinaire, mais aussi une fonction de maintien des berges. Enfin, les prairies humides, elles aussi en déclin à l'échelle nationale, permettent l'accueil d'une flore et d'une faune emblématiques lorsqu'elles sont gérées extensivement (exemple : grenouille rousse, fritillaire pintade [végétal], cuivré des marais [papillon]...).

Les principaux types de milieux déterminés sont :

- Les boisements mésohygrophiles altérés
- Les herbiers aquatiques submergés des eaux courantes
- Les pelouses vivaces mésophiles engorgées
- Les prairies mésophiles de fauche thermo-atlantiques
- Les zones artificialisées et les parcs urbains ornementaux

Y sont compris, quatre habitats élémentaires d'intérêt communautaire, dont deux habitats prioritaires. Ces habitats s'accompagnent de milieux naturels plus communs pouvant jouer un rôle essentiel dans la préservation des habitats d'intérêt majeur, avec par exemple un rôle de support pour la diversité spécifique locale. Certains habitats sont, quant à eux, artificialisés.

Au total, six habitats ont été photo-interprétés sur la zone d'étude. La cartographie de végétation est visible ci-après.

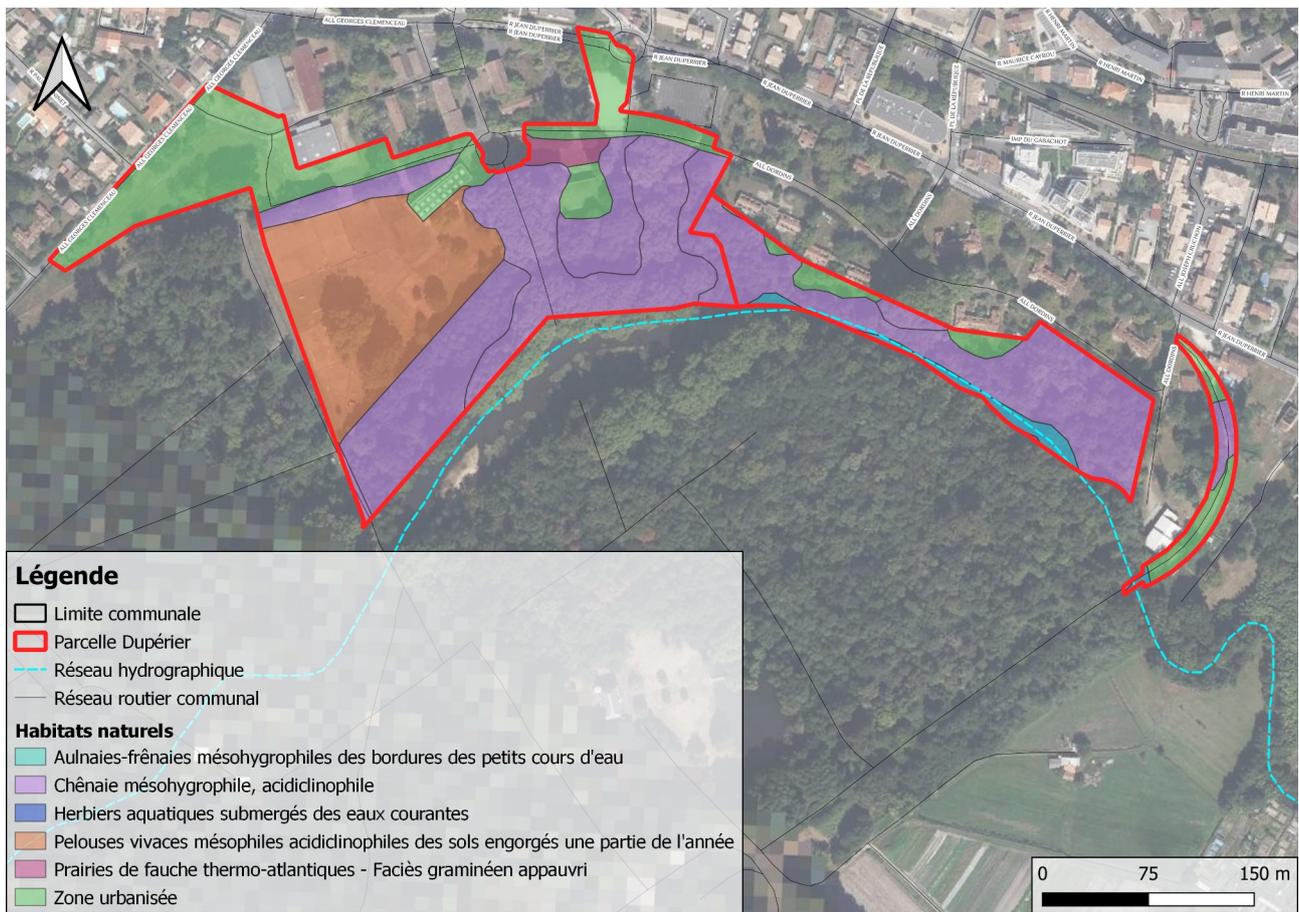


Figure n°6 : Habitats naturels de la parcelle Dupérier
 (Source : IGN, BD Topo, Bordeaux Métropole, la FAB / Réalisation : SMJ)

Les données issues des études datant de 2015 et 2018 concluent sur la présence d'habitats naturels équivalents à ceux listés ci-dessus.

A noter que les préconisations transversales du Document d'Objectifs Natura 2000, pour la préservation des milieux naturels seront suivis.

Enjeux de conservation transversaux :

- Enjeu 1 : conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au travers des corridors écologiques (lit mineur, ripisylve, forêt alluviale, berges, haies...) et les milieux annexes. A noter que les études menées en 2015 et 2018 ont mis en avant l'importance de la conservation des bourrelets alluviaux et leur rôle dans le fonctionnement hydrogéologique. Dans le cadre de cette expertise, il a également été précisé qu'une maîtrise foncière des deux rives permettrait une gestion plus approfondie du cours d'eau. Ces enjeux ont également été identifiés dans le cadre du PPG métropolitain relatif à la gestion de la Jalle de Blanquefort et ses affluents. En effet, les études préliminaires menées par ARTELIA, montrent un état de conservation moyen à mauvais en ce qui concerne la ripisylve.
- Enjeu 2 : conservation des arbres remarquables identifiés lors des inventaires (arbres gîtes pour les chiroptères et les coléoptères saproxylophages) et restauration des habitats naturels et d'espèces (papillons en particulier) d'intérêt communautaire présents sur les surfaces herbacées, telles que les prairies et les clairières forestières. Il semble important de mettre en lumière ici, que, l'essence végétale la croix de Malte (*Tribulus terrestris*) a été vue lors des inventaires en 2015 mais n'a pas été

inventoriée en 2018. Cette essence qualifiée d'assez rare affectionne les milieux incultes et sableux. Son habitat doit faire l'objet d'une réhabilitation et d'une gestion appropriée afin de favoriser la recolonisation de cette espèce.

- Enjeu 3 : gestion et l'amélioration de la répartition de la ressource en eau, ainsi que la qualité de cette ressource, notamment par l'entretien des rivières et fossés et de leurs annexes hydrauliques, ainsi que la maîtrise des rejets. Cet enjeu est également rempli par le PPG métropolitain de septembre 2021 via la restauration hydromorphologique des cours d'eau. Cette restauration passe également par la surveillance des écluses et donc, pour le présent site, la surveillance de l'écluse Napoléon.



Figure n°7 : PPG et parcelle Dupérier
(Source : IGN, BD Topo, Bordeaux Métropole (GEMAPI), la FAB / Réalisation : SMJ)

II.3.b. Espèces concernées

Les habitats identifiés, à savoir : les chênaies, les milieux ouverts mésohygrophiles et la végétation aquatique, sont attractifs pour l'avifaune, pour l'entomofaune ainsi que pour l'ichtyofaune et plus largement le groupe des mammifères. Il convient de préciser que la commune recense de petites populations de mustélidés tels que la loutre d'Europe et le vison d'Europe, tous deux protégés (*Cf Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*). L'étude menée démontre également la présence de 5 espèces d'oiseaux à fort intérêt patrimonial : chardonneret élégant, gobemouche gris, milan noir, serin cini et verdier d'Europe. La restauration des habitats jugés comme altérés permettraient un maintien de ces espèces animales et de leur cycle biologique. Il est important de noter, que, la zone d'étude dans sa quasi globalité a été identifiée comme zone de repos potentiel pour le groupe des amphibiens (*Cf Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection*). Pour finir, il convient de souligner que les cistudes d'Europe sont fragilisées par l'assèchement des zones humides, la pollution des eaux et les espèces envahissantes. Protégée au titre de de la Convention de Berne du 19 septembre 1979 et des annexes II et IV de la Directive européenne « Habitat, Faune et Flore » du 21 mai 1992, ce reptile européen a subi la plus forte régression ces dernières décennies. La restauration de son habitat de prédilection permettra de favoriser la colonisation de l'espèce sur site.

II.4. Analyse paysagère

II.4.a. Descriptif

Le site est constitué de quatre unités paysagères différentes :

- L'espace artificialisé
- L'espace boisé
- L'espace prairial ouvert
- L'espace aquatique

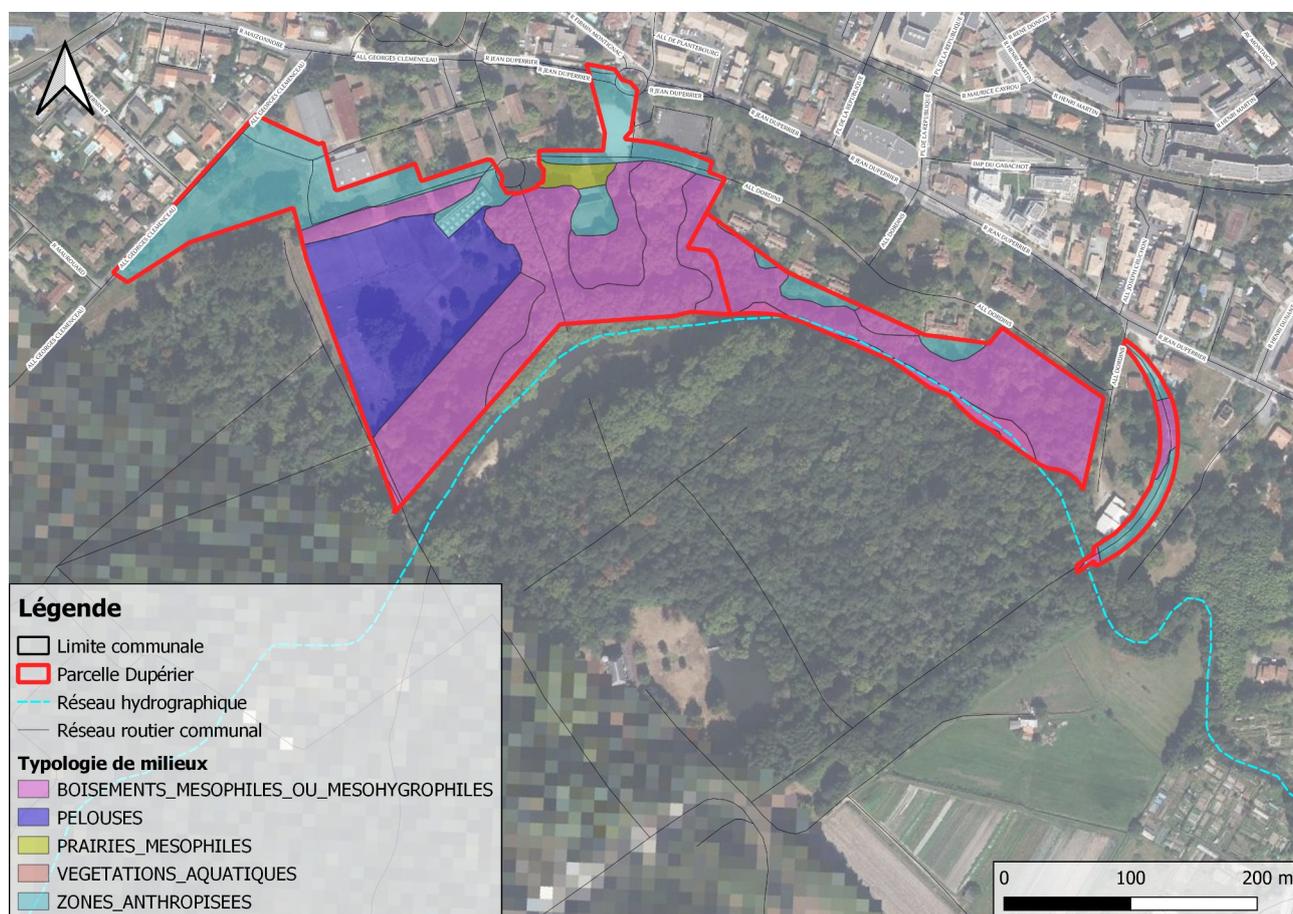


Figure n°8 : Unités paysagères de la parcelle Dupérier
(Source : IGN, BD Topo, Bordeaux Métropole, la FAB / Réalisation : SMJ)

II.4.b. Facteurs de dégradation et enjeux de préservation

Les bords de Jalle et zones humides

L'inaccessibilité du site, ne permet pas ce jour d'entretenir la ripisylve et le cours d'eau attenant. Or, cette continuité écologique est primordiale dans le cycle biologique de nombreuses espèces avifaunistiques et piscicoles. La zone étant incluse dans le PPRI, il convient aussi de préciser que limiter les aménagements permettrait de maintenir la zone d'expansion des crues. De plus, l'emprise de la zone humide identifiée sur site a été estimée à 9 365m², la végétation ayant un état de conservation qualifié de mauvais d'après le bureau d'études SIMETHIS, une gestion différenciée serait souhaitable. Le PPG a identifié le site Dupérier pour des actions de restauration de ripisylves dont l'état de conservation est qualifié de mauvais. La parcelle ferait également l'objet, d'après les études menées par l'entreprise ARTELIA, d'une gestion des zones humides jusqu'à présent potentielles selon le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ces dernières sont désormais effectives suite aux expertises et délimitations de zones humides menées par le bureau d'études SIMETHIS.

Les prairies de fauche

Ces milieux qualifiés d'intérêt patrimonial de part leur diversité, seraient à valoriser, notamment dans le cadre de la sensibilisation du public. Plusieurs thématiques peuvent être illustrées par cette parcelle naturelle. Les habitantes et les habitants pourront monter en compétence sur les divers services écosystémiques rendus et notamment ceux relatifs à la qualité des eaux. A noter que cette notion est des plus importantes étant donné que le site considéré ici est dans la continuité du périmètre de champs captant du Thil.

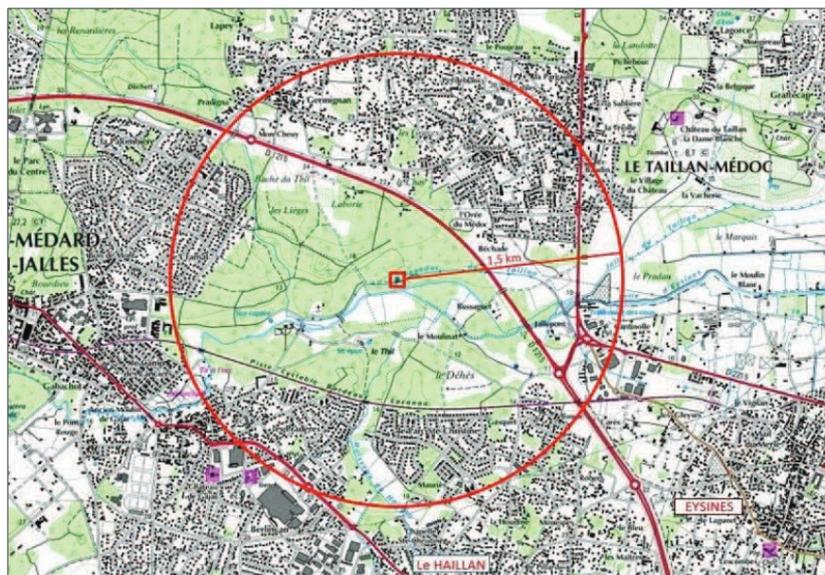


Figure n°9 : Périmètre de protection de captage éloigné du Thil
(Source : gironde.gouv.fr)

Zone artificialisée

Les travaux liés à la réalisation de parkings et de bâtiments ont conduit à une modification des milieux originels et à des remblaiements. Cette artificialisation du substrat s'accompagne généralement par le développement d'espèces rudérales et/ou Exotiques Envahissantes. Cette zone présente toutefois un potentiel de réhabilitation des habitats naturels de type prairies/pelouses. A noter que l'étude menée en 2015 et en 2018 a permis de recenser 16 Espèces Exotiques Envahissantes Potentielles et Avérées. Ces espèces devront faire l'objet de mesures afin de limiter les risques de propagations. Les plus jeunes sujets pourront être inclus dans des programmes d'arrachage.

II.5 Document d'urbanisme applicable

II.5.a Ouverture du site au public

L'article L.142 du code de l'urbanisme indique que le Conseil Départemental est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non. A ce titre, les travaux envisagés pour l'aménagement du site comprennent la pose de ganivelles ou de barrières en bois pour éviter un piétinement trop important ainsi que la mise en place de cheminements doux sur pilotis ou par gestion raisonnée de la végétation pour préserver les zones humides présentes. A noter que, en fonction des résultats du diagnostic écologique et de la levée des préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc), certaines zones pourront être mises en défens.

II.5.b. Nature des travaux autorisés

D'une façon générale, les espaces naturels ouverts au public et aménagés veillent à ce que les équipements réalisés sécurisent le site et ne nuisent pas à la pérennité du milieu. Dans ce but, le site sera doté, au minimum, d'une signalétique d'accueil et éventuellement d'équipements d'accueil des visiteurs, de cheminements balisés et de panneaux de découverte. Le site pourra également faire l'objet de visites de découverte ou à vocation pédagogique.

III. Présentation du projet

III.1. Principe de l'aménagement retenu

La Ville souhaite réaliser un plan de gestion en partenariat avec le Département et Bordeaux Métropole dans le cadre de sa politique d'acquisition, aménagement et valorisation des Espaces Naturels Sensibles, la commune propose de concilier l'accueil du public et la préservation des milieux naturels d'intérêt patrimonial par la mise en place de circuits pédestres vertueux et l'interdiction de véhicules motorisés sur site. Ce projet se veut aussi en adéquation avec le PPG de la Jalle de Blanquefort et ses affluents, en cohérence avec le Projet Métropolitain du Parc des Jalles mais aussi avec les mesures entreprises par le Service GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) de Bordeaux Métropole.

III.2. Descriptif du projet

Le projet prévoit d'interdire les véhicules motorisés sur l'Espace Naturel Sensible en orientant les habitants et les habitantes vers l'utilisation de sentiers pédestres. Les aménagements sont destinés à préserver les milieux remarquables cités plus hauts. Cette utilisation du site va permettre de maintenir sa fonctionnalité en matière de biodiversité en ajoutant la notion d'usages.

Les objectifs du projet peuvent être déclinés de la manière suivante :

Objectifs généraux :

- Restaurer les zones humides dégradées et préserver les habitats naturels remarquables en bon état de conservation.
- Créer une continuité écologique avec le parc du Bourdieu au Nord et le périmètre champ captant du Thil au Nord/Est (restauration de la ripisylve, entretien de la parcelle boisée...)
- Initier une requalification paysagère du site et une information au public portant sur la nécessité de sa préservation.

Objectifs opérationnels :

- Orienter et contenir la fréquentation des usagers pour permettre la restauration des milieux naturels.
- Désimperabiliser les espaces remblayés.
- Limiter ou éradiquer les éventuelles présences d'Espèces Exotiques Envahissantes afin de retrouver le milieu originel.
- Conserver la mosaïque d'habitats ouverts, semi-ouverts, fermés.

Ces aménagements légers (parcours sur pilotis, cheminements par gestion raisonnée...) ne compromettent pas la qualité paysagère du site. Ils ne portent pas non plus atteinte à la préservation des milieux. Les mesures restauratoires entreprises suivent un objectif de libre évolution de la nature.

III.3. Projet d'aménagement

III.3.a. Organisation des cheminements piétons

Le Conseil Départemental de la Gironde utilise des outils de mise en défens de type monofils, barrières, ganivelles, sur plusieurs de ses sites ENS. Ces outils permettent de canaliser les visiteurs afin de limiter la fréquentation et le piétinement des zones naturelles. Une attention toute particulière devra être menée sur les zones humides et la ripisylve de la Jalle. En effet, ces zones sont souvent sujettes à la dégradation et à l'érosion. Par ailleurs, la création de parcours « nature » pédestres via la gestion raisonnée permettra de valoriser l'usage vertueux du site par les habitantes et les habitants. Cette typologie de cheminements permettra de surcroît, un entretien facilité pour les équipes GEMAPI de Bordeaux Métropole.

III.3.b. Le rapport nature/ville

Le fait d'intégrer la parcelle Dupérier au classement des Espaces Naturels Sensibles répond à une double volonté :

- Favoriser la diversité paysagère et la Biodiversité associée en valorisant la mosaïque végétale (prairie de fauche, pelouse engorgée, aulnaies/frênaies...)
- Permettre une fréquentation raisonnée et respectueuse sur du cheminement maîtrisé, tout en protégeant les secteurs les plus sensibles : sélection des parcours et de leur nombre, suppression des véhicules motorisés, information et sensibilisation du public.

Enfin, tout aménagement retenu se doit d'être vertueux, intégré dans le paysage naturel et réversible.

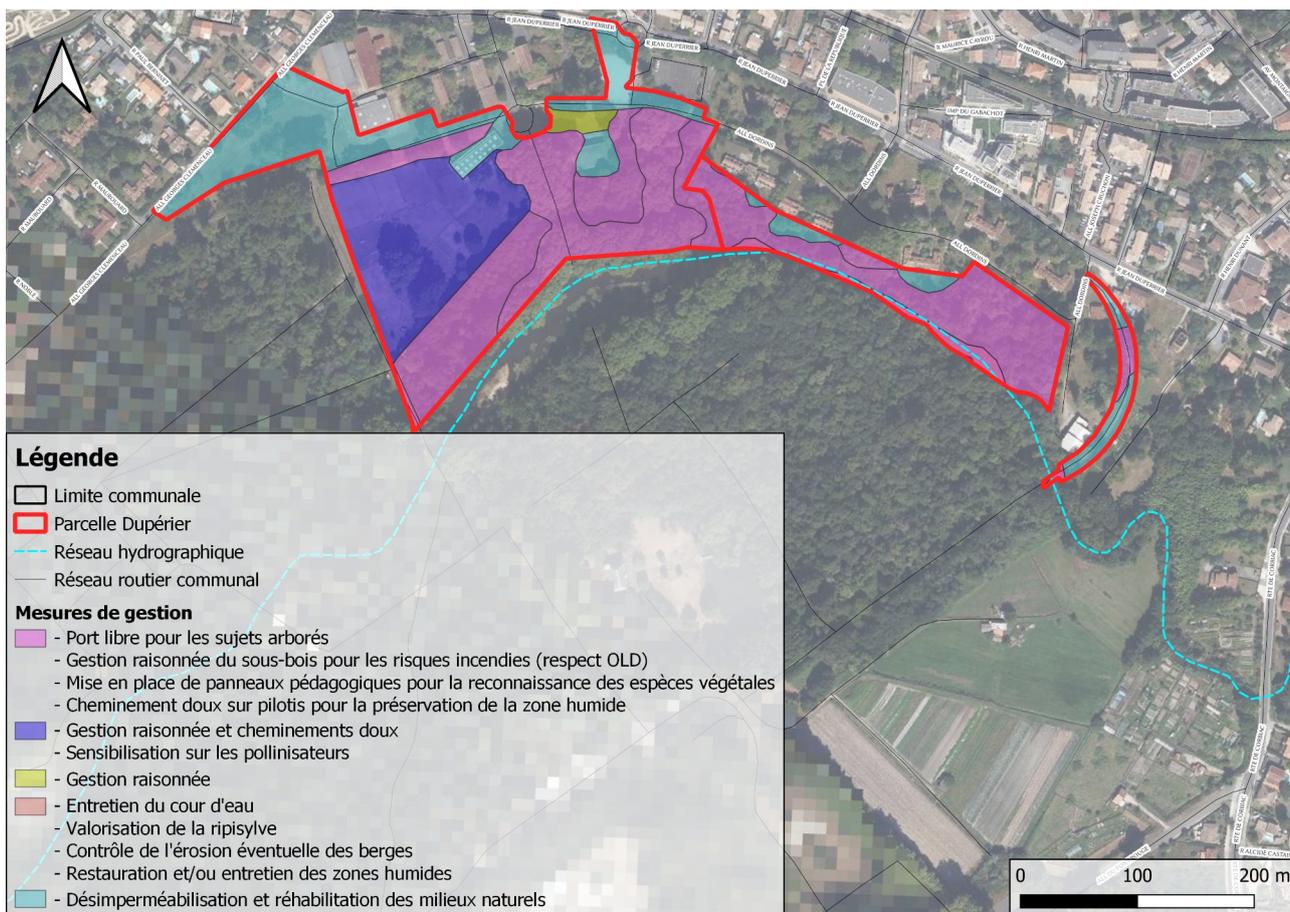


Figure n°10 : Exemples de mesures de gestion sur la parcelle Dupérier
 (Source : IGN, BD Topo, la FAB / Réalisation : SMJ)